

longtemps sous le titre de propriétaire de la Banque de l'Etat.

Cette fameuse banque fit faillite après deux ans d'opérations complexes et le "banquier" fut condamné. Mais il porta sa cause en appel et fut acquitté, après s'être constitué son défenseur.

Son acquittement fut si éclatant que l'année suivante, il fondait une seconde banque et après des élections heureuses faisait partie de la députation de la Chambre, comme représentant de sa circonscription de Saint-Flour. Mais alors, une affaire trop risquée le fit de nouveau tomber entre les mains de la justice. Condamné à dix ans de travaux forcés, il prit la fuite.

Quelques années plus tard, on le retrouve en Belgique, à Bruxelles. Cependant, sous un pseudonyme bien gardé, il ouvrit bientôt, en 1904, rue Laffitte, à Paris, le "Crédit International", qui promettait des intérêts de 500 pour cent. De nouvelles poires se présentèrent à lui avec leur argent et il fit des affaires d'or jusqu'en 1914, alors qu'une faillite interrompit ses opérations. Ses déposataires n'osèrent cependant déposer aucune plainte contre lui et il profita du calme pour se sauver à Londres, après avoir informé les journaux qu'il faisait route vers le Transvaal. Découvert, il fut aussi difficile à extraditer qu'il avait été difficile à condamner.

Amené finalement devant la cour pour faillite frauduleuse de 24,000,000 de francs, il y fut condamné à six mois de détention.

Pendant quatre ans, on n'entendit plus parler de lui. C'est en 1916 que tout le monde parlait de prêter de l'argent à la "Banque de la Nation", institution à rendement de 15 pour

cent, dirigée secrètement par le même Marie Reynaud, revenu en cachette à ses anciennes opérations, sous le nom de Roqueplan.

De mauvaises affaires la firent tomber de nouveau et les Parisiens attendent maintenant la fondation de la "neuvième" banque du célèbre Marie Reynaud, figure nationale.

ON LE SERAIT A MOINS !

Dans le parc d'une maison d'aliénés un visiteur rencontrant un malade qui s'y promenait, lui dit :

—Eh bien, mon ami, comment êtes-vous venu ici ?

Voici ce que le fou lui répondit :

—J'ai épousé une veuve qui avait une fille, et que mon père épousa. Ma femme devint la belle-mère de son beau-père et mon père devint mon beau-fils.

Ma belle-mère, la fille de ma femme, eut un fils et ce fils était mon frère, puisqu'il était le fils de mon père, mais il était aussi le fils de la belle-fille de ma femme et par conséquent mon petit-fils, et cela me rendit grand-père de mon demi-frère.

Ma femme eut un fils. Ainsi ma belle-mère, la demi-soeur de mon fils, est aussi sa grand-mère puisqu'il est le fils de son beau-fils. Mon père est le beau-frère de mon enfant, puisque sa demi-soeur est sa femme. Je suis le frère de mon propre fils qui est aussi le fils de ma belle-grand-mère. Je suis le beau-frère de ma mère, ma femme est la tante de son enfant; mon fils est le neveu de mon père, et je suis mon propre grand-père.

Et voilà pourquoi je suis ici, Monsieur !